
CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir les nos 183, 184, 185, 186, 187, 188 et 189.)

« Alger, le 14 février 1733.

» MESSIEURS,

» Je crois le patron Brun arrivé à cette heure à Mar-
» seille, qui a porté ladite expédition que j'ai eu l'hon-
» neur de vous envoyer du 31 janvier; je suis toujours
» à l'attente de vos réponses à mes précédentes et de
» vos ordres. Je profite de l'occasion du capitaine Baude
» qui va charger du blé à Bône, pour la Compagnie
» d'Afrique, pour vous marquer, Messieurs, que le Dey
» vient de me donner la commission de lui faire venir
» de Marseille deux meules de moulin, pour celui qu'il a
» fait construire dans sa maison. Le papier ci-inclus est
» la longueur du diamètre qu'il les faut (1) et la circon-
» férence et épaisseur à proportion, toutes préparées à
» être mises en œuvre; il m'a témoigné que cela le pres-
» sait; ainsi je vous supplie de me les envoyer par pre-
» mière occasion qui passera pour ici et de me croire
» parfaitement, etc. «

(1) Le papier en question est d'une longueur de 80 centimètres; quant à l'indication que M. Lemaire croit devoir faire, en recommandant que la circonférence soit en rapport avec le diamètre, elle ne donne pas une haute idée de ses connaissances mathématiques.

Alger, le 1 juin 1733 (résumé).

M. Lemaire informe MM. Les Échevins que, le Dey ayant interdit à tous les batiments de sortir, ils ne doivent pas s'étonner de ne pas recevoir des nouvelles régulières; le présent billet doit être porté par terre jusqu'à La Calle; Le Consul ajoute que le Dey lui a promis de laisser sortir les batiments Français le plutôt qu'il pourra le faire, et on espère que ce sera dans quelques jours.

« Alger, le 8 juin 1733.

» MESSIEURS,

» La détention subsiste pour les Anglais, Hollandais,
 » et Suédois, depuis le 24 avril. Le patron Clément n'ayant
 » fini son chargement que le 20 mai, j'ai sollicité jour-
 » nellement depuis ce temps le Dey pour avoir la per-
 » mission de le faire mettre à la voile, ce que je n'ai pu
 » obtenir, à cause qu'il attendait un des vaisseaux de
 » son escadre, relaché à Tunis, qui vient d'arriver en ce
 » port; vous devez avoir, Messieurs, par les batiments
 » du Levant qui arrivent chez vous, les nouvelles plus
 » assurées que moi, du désastre arrivé aux autres vais-
 » seaux de l'escadre d'Alger, à quoi je me rapporte. J'ai
 » remis au capitaine Clément toutes mes dépêches pour
 » Monseigneur le Comte de Maurepas, n'y ayant point
 » eû d'occasion plus prompte, pour l'expédition des-
 » quelles je vous supplie de donner vos ordres et de
 » m'en accuser la réception; je rends exactement
 » compte de toutes mes poursuites inutiles au Dey pour
 » avoir les satisfactions que le Roy lui demande, à quoi
 » il n'a voulu avoir aucun égard, comme j'ai déjà eû
 » l'honneur de vous le marquer. Le bruit court ici qu'il

» est sorti de Toulon quatre vaisseaux pour venir à Al-
 » ger; j'espère qu'ils apporteront de bons ordres qui
 » m'aideront à faire entendre raison à ce barbare, qui
 » se trouve fort embarrassé, et sa tête bien chancelante;
 » il m'a fait demander par le Grand Cuisinier trente
 » dames-jeannes vides. Je vous supplie d'avoir la bonté
 » de donner l'ordre pour qu'on me les envoie par la pre-
 » mière occasion, avec les paniers remplis de bon vin
 » rouge d'ordinaire, qui ne soit point falsifié; ce Cuisi-
 » nier a toute l'oreille du Dey, et je puis me flatter d'a-
 » voir beaucoup de part dans son amitié; c'est pourquoi
 » je dois le ménager pour les intérêts de la Nation et
 » les vôtres en particulier

» J'ai remis au capitaine Clément le R. P. Frédéric
 » Vanderplank, religieux Dominicain, que j'ai racheté
 » de l'ordre de Madame veuve David et fils.

» J'ai avancé la somme pour l'entier rachat et expédi-
 » tion de ce pauvre religieux, que j'ai vu chancelant et
 » dans une misère pitoyable pour l'âme et pour le corps;
 » la disposition où il était en fin (1) a fait résoudre son
 » patron à lui donner la liberté pour 1,100 piastres, qu'il
 » avait taxée à 4,000.

» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 23 juin 1733 (résumé).

M. Lemaire accuse réception des deux meules de moulin qu'il avait demandées par sa lettre du 14 Février; il engage MM. les Échevins à lui faire parvenir quelques fruits et confitures pour en faire de petits présents.

(1) C'est-à-dire, la disposition où il était de se faire Musulman, ce qui, sans lui donner la liberté, l'eût déprécié en tant qu'esclave.

« Alger, le 6 juillet 1733.

» MESSIEURS,

» Une expédition d'une galiote et de quelques bati-
 » ments chargés de vivres et de munitions pour le
 » camp, que le Dey a envoyés à Mostaganem, l'a obligé
 » de faire une détention dans ce port de tous les bati-
 » ments, qui a duré pendant huit jours; qui vient de
 » cesser par la permission de laisser partir trois des
 » nôtres, qui vont à la côte de l'est de cette ville; ayant
 » plus d'attention à ses affaires qu'à ménager l'amitié
 » de la France et des autres Puissances qui ont leurs
 » Consuls ici, ils font toujours de temps à autre quel-
 » que arretement, pour peu qu'ils craignent pour les
 » petits batiments qu'ils envoient porter quelques se-
 » cours à Mostaganem, pour entretenir les Turcs au
 » camp devant Oran, qui menacent continuellement de
 » l'abandonner, ce qui nous tient en suspens d'une pro-
 » chaine révolution. Je profite avec plaisir, Messieurs,
 » de ce bâtiment Hollandais, qui va en droiture à Mar-
 » seille pour vous informer de ce qui se passe en ce
 » pays.

» J'ai l'honneur d'être..... »

Alger, le 8 août 1733 (résumé),

M. Lemaire remercie MM. les Échevins des fruits et confitures qu'ils lui ont envoyé pour en faire des présents, ce qui a été exécuté à la satisfaction générale. — Il les informe, qu'à son arrivée à Alger, il a sommé M. Natoire, ex-Chancelier, de lui remettre le tarif pour la perception des droits de la Chambre; celui-ci n'a pu lui remettre qu'une feuille volante sur laquelle se trouvait

une indication vague de perceptions faites ou à faire, sans aucune approbation (1), et, malgré tout ce qu'on a pu lui dire, s'est refusé à fournir aucune autre indication. M. le Consul envoie copie de ladite pièce, et demande des instructions formelles ; il termine sa lettre par ces mots : — « Bien loin que l'arrivée du sieur de Jonville » presse, ou eut dû réduire le sieur Natoire à son départ d'Alger, elle ne fait que le prolonger pour lui » nuire et à moi, autant que son esprit séditieux et » rebelle peut lui en suggérer les moyens, auprès du » Dey, et parmi la nation juive pour les affaires du Consulat, pour favoriser ses affaires, qu'il ne veut pas » parvenir à terminer, s'imaginant que le Roy lui fera la » grâce de payer ses dettes réelles ou supposées, pour » l'arracher d'ici et de son commerce avec le sieur » Holden, Anglais, au mépris des ordres qu'il a toujours » eus depuis qu'il est ici, et où il est actuellement logé, » depuis que je l'ai honteusement chassé de la maison » consulaire, qui n'est point un asile pour un rebelle aux » ordres du Roy et un traître à sa Nation ; je ne suis » nullement en état avec ce Dey de faire valoir l'autorité ; » on m'oppose pour principale raison qu'il faut que je » réponde pour lui ou que je paye. Voilà, Messieurs, à » quelle rude épreuve me réduit cet indigne sujet, ce » que je vous supplie de représenter à M. le Ministre, » je ne dois pas vous cacher que le séjour de ce mortel » pays m'est d'une rude charge, comme il a été à mes » prédécesseurs ; je comptais sur les vaisseaux du » Roy pour m'en débarrasser ; mais il n'y a pas apparence qu'ils viennent cette année à Alger, ce qui me » cause une inquiétude mortelle, par rapport au mauvais génie et gouvernement d'aujourd'hui, qui me

(1) Une lettre de M. de Jonville, Chancelier, adressée à MM. les Échevins, à la date du 10 août 1733, confirme pleinement les allégations de M. Lemaire ; d'après le nouveau Chancelier, la pièce remise par M. Natoire est un *chiffon de papier si peu étendu et si obscur, qu'il est impossible de ne pas équivoquer aux désavantages du commerce.*

» donne continuellement des grands sujets de crainte,
 » quoiqu'il tende à tout moment à sa fin.
 » J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le 11 novembre 1733.

» MESSIEURS,

» Privé de vos ordres depuis longtemps, je n'ai l'hon-
 » neur de vous écrire ces deux mots par cette occasion
 » imprévue, voie de Bône, que pour vous prier de faire
 » donner cours au pli ci-joint pour la Cour et de m'en
 » accuser la réception.

» Quatre vaisseaux de cette République se mettent en
 » mer pour la course; tous les autres petits armements
 » sont dehors; le commerce est toujours ici dans une
 » très-mauvaise disposition; nous n'y voyons paraître
 » aucun de nos bâtiments, que quelques-uns de la Com-
 » pagnie d'Afrique; j'attends avec impatience vos ré-
 » ponses à mes précédentes, et j'ai l'honneur d'être,
 » etc. »

Alger, le 9 janvier 1734 (résumé).

M. Lemaire se plaint de n'avoir pas reçu de lettres de MM. les Échevins; il attend impatiemment des nouvelles, surtout depuis qu'une gazette anglaise venue de Gibraltar lui a appris la déclaration de guerre contre l'Empereur et l'heureux succès des armes de sa Majesté (1).

(1) Les campagnes (1733-1734) du maréchal de Berwick, prise de Kehl, bataille d'Erlingen, prise de Philipsburg.

Alger, le 7 février 1734 (résumé).

M. Lemaire s'étonne de plus en plus de ne pas recevoir de réponses, surtout au sujet de la perception des droits consulaires; il informe MM. les Échevins que les Algériens ont été fort malheureux dans leurs courses et que la population commence à souffrir de la famine, ce qui pourrait bien amener quelques troubles.

« Alger, le 2 mars 1734.

» MESSIEURS,

» Je vous fais mes insignes remerciements de vos
 » approbations sur mon attention à remplir les devoirs
 » de mon emploi autant qu'il est possible dans un gou-
 » vernement où l'insatiable avidité de l'argent, qui
 » dévore généralement tous ces barbares, leur font
 » oublier la justice, et violer la foi des traités, sans en
 » pouvoir obtenir aucune réparation ni les restitutions
 » que le Roy en demande, avec juste raison, et que je
 » sollicite avec chaleur, vainement, auprès d'un Dey
 » féroce, qui ne veut écouter d'autres raisons que celles
 » que son sordide intérêt lui suggère, et sa haine impla-
 » cable pour le nom chrétien, qu'il abhorre. Je ne dis-
 » continue point cependant mes poursuites, malgré ses
 » refus, pour satisfaire à vos ordres, en attendant qu'on
 » m'envoie un secours plus efficace et plus puissant
 » que ne sont mes représentations, qu'il regarde avec
 » mépris, voyant l'indolence des Anglais, qui demeurent
 » dans le silence sur les restitutions qu'il a à leur
 » faire de plus de deux cent mille piastres, qu'il prétend
 » avoir bien pris sur les bâtiments de cette nation allant
 » à Oran; enfin sous la tyrannie de ce Gouverneur,
 » rempli de mauvaise volonté pour nous, emporté,

» et si peu judicieux, les pas les plus mesurés et la
 » prudence la plus consommée ne servent de rien. J'ose
 » vous assurer, Messieurs, que j'emploie toute la cir-
 » conspection nécessaire avec les conseils de MM. Du-
 » chesne et Batault (1) pour obtenir quelque chose; à
 » quoi je ne saurai parvenir, malgré la misère où se
 » trouve réduite cette République par ses anciennes
 » pertes dont il nous rend en partie la cause, et le
 » retour en ce port de tous ses corsaires sans aucun
 » fruit de leurs courses, ce qui le touche sensiblement.
 » Je ne vois de recours à cela qu'au détail exact que je
 » fais à Monseigneur le Ministre, en attendant que la
 » Providence y pourvoie.

» Je vois avec plaisir, Messieurs, que vous soyez du
 » sentiment que le sieur Natoire n'a rien à prétendre
 » depuis la signification des ordres du Roy; j'ai recom-
 » mandé au sieur de Jonville de ne rien lui compter; il
 » est toujours logé chez le sieur Holden en société, sans
 » aucune considération pour les Ordonnances, ni crainte
 » de la lettre de cachet que je lui ai apportée,
 » J'ai l'honneur d'être, etc. »

» Alger, le 4 mars 1734.

» MESSIEURS,

» Le sieur de Jonville m'a communiqué les ordres que
 » vous lui avez donnés pour la perception de vos droits;
 » il serait à souhaiter, pour répondre à l'attention que
 » j'ai, avec lui, à ce qui les regarde, qu'il fut possible
 » d'exécuter ces ordres avec autant de rigueur qu'ils
 » paraissent le demander; mais Alger veut être excepté
 » des autres échelles où les Pachas, craignant les ré-
 » préhensions de la Porte, favorisent en tout les Consuls,

(1) Prêtre de la Congrégation de la Mission.

» leurs prêtent leurs forces, et leur donnent leurs
 » secours lorsqu'ils les réclament contre les Rayas ou
 » sujets du Grand Seigneur, pour leur faire subir les
 » peines portées par les Ordonnances du Roy; le Dey,
 » ici, au contraire, est le seul maître; il protège les
 » Juifs et les étrangers qui apportent du profit à son
 » Royaume par leur commerce, et les défend vivement,
 » si l'on veut user à leur égard des rigueurs auxquelles
 » l'Ordonnance du 4 février 1727 les assujettit; vous
 » allez voir, Messieurs, s'il est aisé de confisquer les
 » marchandises venant de France sur les bâtimens
 » français, par le cas qui vient de m'arriver, et dont je
 » vais vous faire le détail.

» Il est arrivé ces jours passés qu'un négociant de
 » Marseille, ayant envoyé ici quatre pièces de drap écar-
 » late à la consignation d'un Français, et le certificat de
 » l'inspecteur en ayant été oublié, je prétendis les faire
 » saisir; j'ordonnai au capitaine de me l'apporter chez
 » moi, après qu'il en aurait payé la douane, comme il
 » est d'usage. Jusque là, rien n'avait empêché ma for-
 » malité; mais le propriétaire de cette marchandise, qui
 » n'avait pas encore paru, et qui se trouvait être un
 » Juif au lieu du marchand à l'adresse duquel ce Juif
 » l'avait fait mettre dans la police du chargement, fut
 » chez le Dey le prévenir de mon dessein, et ne manqua
 » pas de le lui nommer une criante injustice.

» Il n'en fallut pas d'avantage pour que ce Seigneur,
 » après s'être fort emporté contre moi, se servit de son
 » autorité et envoya sur le champ après le capitaine des
 » Chaoux, qui lui enlevèrent le drap et qui le remirent
 » entre les mains du Juif. Je voulus là dessus lui faire
 » faire mes représentations; il les écouta, mais peu favo-
 » rablement et je fus obligé de laisser là cette affaire,
 » pour ne pas l'irriter encore plus, n'étant déjà que trop
 » disposé à nous faire ressentir les effets de sa haine.

» Il n'est pas surprenant que mes prédécesseurs aient
 » négligé autant qu'ils l'ont fait de poursuivre les Juifs

» et autres étrangers qui ont fait des commerces directs
 » et indirects en France ; plusieurs raisons à la fois les
 » ont obligés à garder de pareils ménagements ; la crainte
 » d'irriter les Puissances du Pays, en les privant d'un
 » revenant-bon, qu'ils trouvent dans les profits même
 » de ces étrangers, la difficulté d'avoir les moyens de
 » les punir de leurs contraventions, et enfin le faible
 » bien qu'auraient pû en recevoir un ou deux négo-
 » cians, s'ils avaient demandé contre eux l'exécution
 » de l'Ordonnance. Après une telle tolérance, vouloir
 » agir aujourd'hui avec plus de rigidité, c'est m'exposer
 » et toute la Nation à quelques fâcheuses catastrophes,
 » qui seraient encore plus nuisibles à vos intérêts ;
 » ainsi, Messieurs, de concert avec le sieur de Jonville,
 » ma résolution a été de vous prévenir des mauvais
 » effets qui pourraient succéder aux violences que vous
 » lui ordonnez de faire. Je prends la liberté de vous
 » représenter qu'il conviendrait infiniment mieux que
 « votre attention se donnât aussi un peu à empêcher
 » que les Juifs et étrangers ne chargent à Marseille pour
 » ce pays ; faites-leur tels traitements qu'il vous plaira,
 » ils ne rejailliront pas sur nous ici, et, au contraire,
 » vous nous éviterez bien des soins et d'embarras d'une
 » très grande conséquence à Alger, et qui seront très
 » peu de chose à Marseille, puisque vous voyez par les
 » manifestes qui vous seront remis, les marchandises
 » qui sont pour leur compte.

» Au reste, Messieurs, j'ai jugé à propos de différer la
 » nouvelle publication de l'Ordonnance du Roy, du 24
 » février 1727, dont le sieur de Jonville m'a fait la réqui-
 » sition, en conséquence de ce que vous lui marquez à
 » l'occasion du juif Bensibet. Dans la situation où nous
 » sommes avec le Dey, et, joint encore à cela son esprit
 » peu raisonnable, la publication de cette Ordonnance,
 » peu favorable aux juifs et aux étrangers, les aurait
 » sans doute porté à lui faire entendre que c'est un tort
 » que l'on veut faire à ses intérêts, et, pour s'en venger,

» ils n'auraient rien oublié de tout ce qui aurait pu l'in-
 » disposer encore contre nous. J'ai fait part de toutes
 » ces choses à Monseigneur le Comte de Maurepas.
 » J'ai l'honneur d'être, etc. »

« Alger, le avril 1734,

» MESSIEURS,

» Je profite de cette occasion à l'aventure pour vous
 » donner avis que le sieur Jacob Moléo, marchand juif
 » de cette ville, le même qui fit enlever des mains du
 » patron Brun, les draps chez le Dey, lorsque j'en voulus
 » faire la visite, s'est embarqué sur un bâtiment Anglais
 » pour Livourne, pour de là passer à Marseille, pour y
 » acheter des marchandises pour ici; j'ai chargé mon
 » Chancelier, au moment où je l'appris, de vous en pré-
 » venir (1), afin que vous empêchiez qu'il exécute son
 » dessein, et qu'il ne s'embarque point à Marseille pour
 » retourner ici. Depuis peu de jours, le Dey qui tenait à
 » la chaîne les officiers Espagnols, pris à Oran, les a fait
 » mettre aux travaux les plus pénibles, qu'ils supportent
 » avec une constance digne de leur grand cœur. Le mo-
 » tif de ce traitement est pour les engager à faire accé-
 » lérer leur rachat. Dieu veuille soulager leurs maux et
 » leur misère.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

« Alger, le 17 juin 1734.

» J'ai reçu par les vaisseaux du Roy, commandés par
 » M. de Court, arrivés en cette ville le dimanche 30 mai,
 » qui en sont repartis le lundi 7 juin, avant le jour, la

(1) M. de Jonville en prévint en effet MM. les Échevins, par une lettre datée du 6 mars 1734.

» lettre du 17 mai que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire.

» Ce Commandant n'étant venu que par aventure et
» relâche, comme il a fait représenter au Dey, par trois
» officiers qu'il envoya à terre le lendemain de son arri-
» vée, n'a pu obtenir aucun point des satisfactions qu'il
» lui a fait demander, ce qui fait voir l'obstination de ce
» Gouverneur à ne rien accorder au Roy sur les infrac-
» tions commises par ces corsaires aux traités. Ces offi-
» ciers ont négocié en ma présence et de plusieurs au-
» tres des plus considérables du Divan, avec toute la
» douceur et les ménagements possibles, avec cette
» Puissance, qui n'a voulu pas même écouter les rai-
» sons les plus plausibles qu'on ait pu lui présenter
» pour le convaincre à faire des réparations, et du besoin
» qu'à cette République d'entretenir la paix et l'union
» avec la France, ce qui a été entièrement infructueux ;
» et, ainsi, il faudra pour l'y contraindre, employer les
» voies de fait.

» Les vaisseaux de cette République sont toujours
» dans le port à attendre le secours que le Dey a demandé
» au Grand Seigneur pour aller assiéger, dit-on, Oran
» par terre et par mer. Hier, il a reçu des nouvelles qu'il
» était parti de Constantinople, pour venir ici, une es-
» cadre de vingt-cinq bâtiments, ce qui l'a obligé d'or-
» donner et de faire presser ses préparatifs, pour tenir
» les siens prêts pour se joindre à eux, lorsqu'ils pa-
» raîtront; c'est ce que le temps nous apprendra; nous
» ne voyons paraître ici depuis trois mois aucun de nos
» bâtiments de Levant ni de Ponant.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

